

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 15 octobre 2018
Séance du 13 septembre 2018

30 Ring André Clerc Agglomération Creilloise - subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, conseiller municipal délégué, expose :

Afin de permettre au club la préparation et l'accompagnement de sportifs de haut niveau, la ville alloue au club de boxe Ring André Clerc, une subvention de fonctionnement de 10 000,00 €.

Cette aide permettra de couvrir les entraînements spécifiques, le coaching, le matériel et les déplacements, qui se dérouleront de septembre 2018 à juin 2019.

Ce montant pourra être versé en deux fois : 5 000,00 € en novembre 2018 et 5 000,00 € en avril 2019.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 13 septembre 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le versement, au club de boxe Ring André Clerc Agglomération Creilloise, d'une subvention sur projet d'un montant de 10 000 €, qui sera versée en 2 fois soit, 5 000,00 € en novembre 2018 et 5 000,00 € en avril 2019.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, sur le compte n°6574/40/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 OCT. 2018** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18...

et publication ou notification le 18/10/18.....

affiché le 16/10/18.....

CREIL, le 18/10/2018.....

[Signature]
Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

[Signature]
Francis LE PAPE